

Forfait mobile **Sapé**

Offre réservée à toute personne physique majeure, agissant en qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, domiciliée en Guyane.

L'offre est déclinée **avec ou sans engagement, avec ou sans mobile**.

Description des forfaits

Tarifs € TTC		SAPE
		SAPE 2 Go
Depuis Guyane, Martinique, Guadeloupe, St Martin, St Barthélemy, autres DOM, Métropole et Europe⁽¹⁾	Appels vers Guyane, Martinique, Guadeloupe, St Martin, St Barthélemy, autres DOM, Métropole et Europe ⁽¹⁾	2h
	SMS vers Guyane, Martinique, Guadeloupe, St Martin, St Barthélemy, autres DOM, Métropole et Europe ⁽¹⁾	Illimités 24h/24⁽⁴⁾
	Internet⁽⁵⁾	2 Go mutualisé puis débit réduit
Autres services optionnels	Option SFR Presse⁽⁶⁾	Accès à un catalogue de grands titres de presse dont 5 téléchargeables par mois
	Partage de Gigas⁽⁷⁾	Inclus
Sans Mobile	Engagement 24 mois	14,99€ /mois
	Sans engagement	19,99€ /mois
Avec mobile	Formule Silver engagement 24 mois	19,99€ /mois
	Formule Gold engagement 24 mois	29,99€ /mois
Mode de facturation		Bloqué ou Postpayé

Le « temps maximum de communication » ci-dessus mentionné est donné à titre indicatif. Il est calculé pour un appel depuis/vers l'Europe. Ce temps est donc susceptible de variation en fonction de la nature de vos communications (Voir tableau ci-dessous). Tous vos appels sont décomptés de votre crédit de communication en fonction de la nature et de la destination de vos appels.

Le forfait SAPE 2 Go est disponible en mode bloqué ou postpayé :

- Forfait bloqué : une fois le crédit épuisé, rechargeable à tout moment avec les cartes recharges SFR,
- Forfait postpayé : après l'épuisement du forfait, facturation des usages en hors forfait.

Tarifs des communications

	Tarifs € TTC	SAPE 2 Go	
		Dans le forfait	Hors forfait Rechargement forfait
Tarifs depuis Martinique, Guadeloupe, Guyane, Métropole	Tarifs voix		
	Guyane, Antilles, St Martin, St Barthélémy, Métropole, Réunion, Mayotte, Europe ⁽¹⁾	0,12 €	0,38 €
	Palier de facturation	A la seconde dès la 1ère seconde	
	Zone régionale ⁽²⁾	0,35 €	0,46 €
	Cuba	0,80 €	1,04 €
	International (autres destinations)	0,40 €	0,52 €
	Palier de facturation (régional, international, Cuba)	A la seconde après la 1ère minute indivisible	
	Tarifs SMS		
	Guyane, Antilles, St Martin, St Barthélémy, Métropole, Réunion, Mayotte, Europe ⁽¹⁾	Illimités 24h/24 ⁽⁴⁾	
	SMS International	0,15 €	
	MMS Antilles - Guyane ⁽³⁾	0,40 €	
	Tarifs Internet		
	Internet 4G/4G+ ⁽⁵⁾	2 Go, puis débit réduit	
Tarifs options			
Option SFR Presse ⁽⁶⁾	4,99€/mois (-4,99€/mois)		
Partage de Gigas ⁽⁷⁾	Inclus		
Tarifs depuis St Martin, St Barthélémy, Réunion, Mayotte, Europe ⁽¹⁾	Tarifs voix vers		
	Guyane, Antilles, St Martin, St Barthélémy, Métropole, Réunion, Mayotte, Europe ⁽¹⁾	0,12€	0,38€
	Palier de facturation	A la seconde dès la 1ère seconde	
	Tarifs SMS vers		
	Guyane, Antilles, St Martin, St Barthélémy, Métropole, Réunion, Mayotte, Europe ⁽¹⁾	Illimités 24h/24 ⁽⁴⁾	
	Tarifs Internet		
Internet 2G/3G ⁽⁵⁾	2 Go mutualisé avec le volume Martinique, Guadeloupe, Guyane, puis débit réduit		

(1) **Depuis Europe** : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Iles Canaries, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Açores, Madère, Royaume-Uni, République Tchèque, Roumanie, Saint Marin, St Pierre et Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.

(2) **Zone régionale** : Haïti, Brésil, République Dominicaine, Suriname.

(3) Vers les abonnés SFR Martinique, Guadeloupe et Guyane.

(4) **SMS Illimités** entre deux personnes physiques et à usage privé hors SMS+ et roaming international. Sont interdits notamment les envois depuis et vers les plateformes téléphoniques, boîtiers radio et SPAM Outremer Telecom se réserve le droit de facturer toute communication ne respectant pas ces dispositions. Pour plus d'informations, voir les conditions générales de vente.

(5) **Connexions Internet** effectuées depuis la Martinique, Guadeloupe, Guyane et Métropole : sur le réseau 3G, avec un débit théorique maximum descendant jusqu'à 21 Mbit/s, sur le réseau 4G avec un débit théorique maximum descendant jusqu'à 70 Mbit/s et sur le réseau 4G+ avec un débit théorique maximum descendant jusqu'à 225 Mbit/s. Sous réserve d'être en zone de couverture, d'être équipé d'un mobile compatible pour la 3G et pour la 4G/4G+ d'avoir une carte SIM 4G/4G+. Les débits affichés peuvent être affectés du fait d'obstacles, du nombre d'utilisateurs connectés simultanément et partageant la cellule, et du lieu d'utilisation.

Une fois le seuil d'usage de l'offre atteint tous les services internet mobile restent accessible mais en débit réduit maximum théorique de 240 kbits/s.

Pour plus d'informations, consulter les cartes de couverture sur www.sfrcaraibe.fr.

(6) **Option SFR PRESSE** : Service optionnel permettant un accès à une sélection de titres de presse via une application dédiée. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'option SFR Presse, vous pouvez la résilier à tout moment. Le prix de l'option est de 4,99 € /mois, mais une remise globale concomitante de la valeur de l'option est octroyée au client au moment de la souscription. Utilisation du service décompté des Mo/Go inclus dans le forfait mobile du client.

(7) **Partage de Gigas** : permet à 1 ligne « donneuse » (CARRE 30 Go ou CARRE 50 Go) de pouvoir donner des Go à une ou plusieurs lignes « receveuses » (SAPE, CARRE 3 Go, CARRE 30 Go ou CARRE 50 Go). Pour utiliser le service, il faut sur un même contrat : 1 ligne donneuse et une ou plusieurs lignes receveuses. Le donneur peut donner un maximum de 5 Go/jour. Les Go échangés sont utilisables le mois courant, depuis la zone Antilles-Guyane et non reportables d'un mois sur l'autre. Toutes les modalités d'utilisation applicables au Partage de Gigas disponible dans votre espace client en ligne et sur www.sfrcaraibe.fr

Les services optionnels sont accessoires au contrat principal (abonnement). La modification et/ou la résiliation des services optionnels ne produisent aucun effet sur le contrat principal, et est strictement limitées à l'option.

Réseaux

- Martinique, Guadeloupe, Guyane : 2G/3G/3G+/4G/4G+ avec un mobile et cartes SIM compatibles (Voir carte de couverture sur www.sfrcaraibe.fr)
- Métropole : 2G/3G/3G+/4G/4G+
- Europe et l'international : 2G/3G

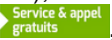
Renouvellement de mobile

- Pour les clients sans engagement et sans mobile, possibilité de bénéficier d'un mobile au prix nouveau client à tout moment (sous réserve d'engagement de 24 mois).
- A partir de 21 mois d'engagement, vous pouvez renouveler votre mobile au prix nouveau client. Le renouvellement de mobile entraîne un réengagement de 24 mois.

Résiliation

- Offre sans engagement : le Client peut résilier à tout moment le Contrat en adressant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du service client de son département (voir conditions générales de vente).
- **Pour toute souscription à l'offre SAPE 2 Go avec engagement** : Conformément à l'article L 224-28 du Code de la consommation, vous pouvez résilier votre Contrat à compter de la fin du douzième mois moyennant le paiement d'un quart du montant restant dû au titre de la fraction non échue de la période minimum d'exécution du Contrat, à l'exception des résiliations pour motif légitime.
- La résiliation des options n'entraînent pas la résiliation de l'abonnement principal, à contrario la résiliation de l'abonnement entraîne la résiliation des options.

Services

- Report automatique de votre crédit, d'un mois sur l'autre, utilisable après consommation du forfait courant.
- Messagerie personnalisable, Consultation du répondeur, Suivi Conso.
- Présentation du Numéro (émission et réception), Renvoi d'appel, Double appel.
- Pour tout renseignement contactez le **10 20**  , numéro joignable du lundi au samedi de 06h à 22h.

Autres tarifs en cas d'incident de paiement

En cas d'incident de paiement, le Client sera redevable des frais listés ci-dessous, en sus de ses factures impayées, conformément aux conditions générales de vente des forfaits/ offres mobiles et Internet mobile :

Nature des frais	Tarifs
Frais de rejet de prélèvement	10,50€
Frais de rejet de chèque	22,50€
Frais de rejet de carte bancaire	22,00€
Frais de remise en service	7,50€ (limité à 1 facturation maximum / mois calendaire)

Autres tarifs en cas d'utilisation abusive de l'offre en roaming Europe

Dans le cas d'une utilisation considérée comme abusive en roaming au sens des conditions générales de vente, le Client en sera informé par SMS et bénéficiera d'un délai de 15 jours calendaires pour modifier ses usages. À défaut, Outremer Telecom se réserve le droit d'appliquer une surcharge dans les conditions suivantes :

Surcharge en cas d'utilisation abusive en roaming	Tarifs
Voix sortante	Tarif local + 0,032€ /min
Voix entrante	0,0108€/min
SMS sortant	0,01€/SMS
MMS sortant	Tarif local + 0,006€/MMS
Internet Mobile	Tarif local + 0,006€/Mo

Autres tarifs en cas d'utilisation abusive de l'offre dans le département de souscription (Martinique / Guyane / Guadeloupe)

Dans le cas d'une utilisation considérée comme abusive dans le département de souscription au sens des conditions générales de vente, Outremer Telecom se réserve le droit d'appliquer une surcharge dans les conditions suivantes :

Surcharge en cas d'utilisation abusive dans le département de souscription	Tarifs
SMS sortant	0,01€/SMS